

N°33

SOMMAIRE

ZOOM SUR... P. 2-9

- Quand il s'agit de faire la fête...
- L'organisation des fêtes au sein des milieux d'accueil d'Oolina Asbl.
- Un buggy parrainage en milieu d'accueil ? Mais qu'est-ce donc ?
- Les fêtes du « petit TGV », c'est tout un programme !
- Aujourd'hui, c'est la fête !

SANTÉ P. 10-11

- La sécurité du sommeil du bébé en milieu d'accueil

JURIDIQUE P. 12-20

- La loi sur le bien-être au travail et les obligations de l'employeur
- 4 milieux d'accueil et leur équipe témoignent...

ACTUALITÉ P. 21-26

- Le choix des biocides
- La déclaration obligatoire des 14 allergènes
- Le changement de législation en matière de pesticides
- Le Référent santé en milieu d'accueil

RECETTE P. 27

- Méli-mélo de légumes d'hiver

À ÉPINGLER P. 28-29

- « Bon... » le petit frère de « Super pouvoir » est né...

FLASH-BACK P. 30

Tout professionnel de l'enfance a à cœur le bien-être de l'enfant accueilli.

Au quotidien, comment s'organiser pour que ses rythmes et ses besoins individuels soient rencontrés ? La mise en œuvre du projet d'accueil implique un questionnement préalable de l'accueillant(e) ou de l'équipe de professionnels au bénéfice prioritaire du développement du tout-petit. Dans ce cadre, quel sens donner aux fêtes rythmant la vie du milieu d'accueil ? A qui s'adressent-elles : aux parents ? au personnel ? Comment s'assurer que les moments d'activités sont adaptés à tous les enfants (petits et grands) ?

Pour qu'un professionnel puisse porter toute l'attention requise à sa tâche, il importe également de lui proposer un environnement favorable dans lequel il puisse exercer ses fonctions le plus sereinement possible. A cet effet, une loi fixe des principes de prévention visant l'amélioration du bien-être au travail. Afin d'étudier les risques potentiels en milieu d'accueil et de trouver des pistes de solutions, une réflexion en équipe s'impose, en s'appuyant sur les outils disponibles à cet égard. Des pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil, des responsables et leur équipe se sont mobilisés pour développer de bonnes pratiques, en collaboration avec un réseau de partenaires externes dont vous pourrez vous inspirer...

Il reste ensuite la responsabilité individuelle de chaque professionnel qui contribue, à titre principal, au bien-être des enfants dont il a la charge. Comment préparer, planifier et investir la période de familiarisation avec les familles ? Comment assurer une surveillance régulière du jeune enfant durant ses périodes de sommeil ?...

Autant de questions qui nécessitent une réflexion sur les pratiques et une démarche de professionnalisation nécessaire à la qualité de l'accueil, à partager avec le Coordinateur accueil, l'Agent conseil et d'autres professionnels de l'ONE.

Brigitte MARCHAND
Responsable de la Direction de la Coordination accueil



QUAND IL S'AGIT DE FAIRE LA FÊTE...

Bon nombre de fêtes rythment la vie d'un milieu d'accueil. Qu'elles soient traditionnelles ou propres à chaque enfant, elles sont souvent l'occasion de proposer à l'ensemble du groupe un « quelque chose » d'exceptionnel pour faire plaisir. Mais faire plaisir à qui ?

Partant d'une bonne intention, les fêtes (pour des tout-petits), pensées par des adultes en fonction des représentations qu'ils en ont, posent la question de la spontanéité des enfants et du respect de leurs besoins/rythmes. Elles sont souvent investies par les adultes qui les organisent avec beaucoup d'attentes pour que les enfants partagent ce plaisir. Or, ces fêtes n'apportent pas forcément le(s) résultat(s) escompté(s) et n'ont pas toujours de sens pour des tout-petits.

Lors des fêtes, le grand groupe refait souvent sa réapparition en grande trompe et vient en contradiction avec la réflexion des milieux d'accueil autour de la question de l'individualisation. Avant 3 ans, tout ce qui concerne le regroupement organisé reste difficile pour l'enfant. En effet, seul un petit groupe de trois à quatre pairs peut lui être profitable pour sa sécurité affective.

Lors d'un anniversaire, par exemple, pourquoi réunir tous les enfants de la section des moyens et des grands ou ceux du même âge, alors qu'il suffirait de proposer ce moment aux seuls enfants avec lesquels il a l'habitude de jouer ?

Alors que l'adulte s'efforce de rassembler, de réunir, de faire faire des actions à tous les enfants en même temps, l'enfant subit ce qui lui est demandé et ne comprend pas dans quel « jeu » on lui demande de participer. Ces moments de fête pensés par les adultes peuvent rapidement devenir source d'inconforts pour tout le monde...

Il semble dès lors primordial de laisser l'autonomie et le plaisir du côté de l'enfant, de leur proposer un décor, un environnement festif, de découvertes, plutôt qu'une activité dirigée par l'adulte.

Il est également essentiel de respecter le développement de chaque enfant, de tenir compte de son âge et de l'environnement propre à chaque milieu d'accueil.

Si ces rituels d'anniversaire, de départ à l'école ou de festivités sont importants pour la vie d'un groupe, c'est avant tout parce qu'ils peuvent apporter l'ingrédient exceptionnel, de plaisir, d'émerveillement, d'esthétisme – notamment par la beauté, le mouvement de la décoration. Il est important d'y remettre du sens, de se mettre à la place des enfants pour favoriser leur autonomie, tout en tenant compte de la place des adultes qui les accompagnent.

Par ailleurs, l'organisation de fêtes permet une ouverture vers la famille qui accompagne l'enfant, via notamment une invitation à participer à l'organisation de l'événement par une décoration, un gâteau ou par sa simple présence. Ces réjouissances sont autant d'occasions de mobiliser les parents au cœur de la structure et d'échanger avec eux autour du projet pédagogique, des projets du milieu d'accueil. C'est dès lors une opportunité de leur offrir un temps d'échanges différent du quotidien, tant avec toute l'équipe du milieu d'accueil, qu'avec les autres parents.

CES FÊTES ET CADEAUX QUI FONT PLAISIR AUX ADULTES...

Des habitudes qui méritent d'être réfléchies...

Quand arrive le mois de mai, c'est l'effervescence dans les écoles et les milieux d'accueil. Approche à grands pas les fameuses fêtes des mères et des pères et avec elles, la préparation du cadeau, tant attendu. S'il y a, chez le professionnel, l'envie de rendre visible ce qu'il fait avec les enfants, il y a aussi une sensibilisation pour faire plaisir et répondre à l'attente du parent fêté. La question en soi n'est pas d'offrir un cadeau ou de ne pas l'offrir. Ce qui pose problème est la manière dont ce cadeau va être réalisé.

Est-ce qu'il s'agit d'une production des enfants ? S'agit-il de moments d'activités adaptés aux enfants ? Sont-ils acteurs ou doivent-ils suivre les consignes des adultes ? Vise-t-on le même cadeau pour tous les enfants, avec une attente de résultat qui ne tient pas compte de son développement, à un moment déterminé par l'adulte ? ...

Un cadeau réalisé par la puéricultrice ? Pourquoi pas ? Mais dans quelles conditions ?

Où est la place de l'enfant, de son envie, de ses centres d'intérêt, à ce moment précis ? De même, si cette production incombe aux adultes, quelle est leur disponibilité durant ces préparatifs ?

Dans le respect du désir de l'accueillant qui souhaite faire plaisir aux parents, il est préférable qu'il se charge d'offrir lui-même un présent, plutôt que d'y associer l'enfant.

Par ailleurs, si le cadeau est réalisé en tout ou en partie par l'enfant, ça devient SON cadeau. Il sera alors difficile pour lui de l'offrir à quelqu'un d'autre (même son parent). En effet, la notion d'offrir, de donner à quelqu'un, n'est pas encore acquise chez les très jeunes enfants.

De même, la composition de la famille peut également questionner les professionnels : *que fait-on de l'enfant qui n'a plus de maman ou plus de papa, qui a deux mamans ou deux papas ou qu'il ne verra pas son parent pour le lui remettre (garde partagée) ?*

Pourquoi ne pas penser à une fête avec les familles élargies ? Une rencontre avec ceux et celles qui s'occupent des enfants, indépendamment de la configuration familiale, une place aux grands-parents, parrains/marraines,...

L'important n'est-il pas de reconnaître chaque parent dans sa parentalité, quelle que soit la forme que prend la famille ; que chaque culture se sente accueillie, quelles que soient ses croyances et coutumes ?

Donner la possibilité pour que chacun trouve sa place dans le milieu d'accueil et que celui-ci joue son rôle d'espace d'échanges et de reconnaissance de chacun, où le plaisir premier est de mettre à l'honneur ces familles qui confient leur enfant.

Partager le projet d'accueil peut également se faire lors de ces moments festifs, ils sont autant d'occasions de donner du sens aux pratiques défendues et mises en place par l'équipe de professionnels.

Les moments festifs ont, sans aucun doute, un intérêt pour tous les acteurs. Il s'agit de se mobiliser, de préparer avec soin, de partager des compétences décoratives, culinaires, artistiques ! Des occasions de rencontres et d'échanges informels, détendus,...

Au départ de l'importance de l'esprit de la « fête », nous invitons les professionnels à une réflexion partagée sur la place donnée à chaque enfant, au respect de ses besoins et les limites de ses « compétences ». A titre d'exemple, sur base d'une « thématique » : *comment l'adapter pour que les enfants soient acteurs ? Quels sont les objectifs des activités ou rencontres proposées ? Comment l'espace est-il organisé pour les adultes et pour les enfants ? Comment éviter la « surpopulation » qui peut être source d'angoisse pour les jeunes enfants ? Quelle sera la réaction des enfants face à des adultes déguisés ? S'agit-il d'une fête pour les enfants ? Entre adultes ? Ou d'une fête réunissant parents, enfants et professionnels ?*

Pour chaque public visé, les enjeux et choix seront différents : objectifs, contenu, espace, durée, organisation,...

Le dictionnaire Larousse peut également venir enrichir la réflexion : en partant de la définition du mot fête comme « **toute cause de vif plaisir** » et de ses synonymes : **délice, enchantement et régal**, la prochaine festivité sera toute aussi riche mais organisée peut-être différemment, avec **une attention particulière à chaque enfant !**

Julie NAUWELAERTS

Conseillère pédagogique ONE (Hainaut)

Lucia PEREIRA

Conseillère pédagogique ONE (Bruxelles)





CE QU'EN DISENT LES MILIEUX D'ACCUEIL...

L'organisation des fêtes au sein des milieux d'accueil d'Olina asbl²

Nos réflexions empreintes de la pédagogie Montessori nous ont obligés à nous remettre en question sur notre pratique concernant les fêtes organisées au sein de nos crèches, pour les enfants de moins de 3 ans et leurs familles.

Le premier élément qui a motivé notre interrogation est de se demander qu'apportent à l'enfant les fêtes que nous organisons : fête des mères, des pères, Saint-Nicolas, Noël,... Commencent alors différents débats au sein des équipes pour évaluer la pertinence, pour l'enfant, de toutes les fêtes que nous organisons.

Nous nous sommes très vite rendus compte que nous organisons toutes ces fêtes pour satisfaire d'une part, les parents et d'autre part, le personnel encadrant, sans parler du fait que nous reproduisons ce que nous avons connu, sans avoir pris le temps de nous poser la question sur l'impertinence de nos actions.

Voici un résumé de l'aboutissement de nos réflexions :

LA PLACE DE L'ENFANT

Les fêtes organisées dans les milieux d'accueil classiques (de moins de 3 ans) sont importantes pour qui ?

Après réflexion, nous pouvons dire que cela est important pour l'adulte : puéricultrices et parents car l'enfant, de moins 3 ans, n'est pas conscient des événements qui se fêtent. De plus, à ce stade, l'enfant ne recherche qu'à répondre à ses besoins physiques et à son développement psychoaffectif lié à ses périodes sensibles.

Le moteur de notre pédagogie est l'observation et la bienveillance. De ce fait, l'adulte doit donc renoncer aux idées toutes faites et apprendre à observer avec patience, confiance et humilité. Partant de ce postulat, nous laissons donc à l'enfant la liberté de choisir parmi les activités mises à sa disposition, celle qui répond le mieux à son besoin présent. Il est dès lors difficile pour nous d'obliger les enfants à bricoler un cadeau pour une fête en peu de temps (par exemple la fête des mères ou des pères), surtout s'ils ne ressentent pas le besoin de faire cette activité. Nous constatons que c'est la puéricultrice qui bricole le cadeau à la place de l'enfant, faisant perdre tout son sens à l'acte d'offrir un cadeau personnel.

DES FÊTES IMAGINAIRES

Selon Maria MONTESSORI, nous ne développons pas l'imagination de l'enfant en leur racontant des choses fantastiques, telles que le père Noël, les cloches de Pâques,... en les faisant passer pour des choses réelles. Elles sont le fruit de notre imagination et non celle de l'enfant, surtout avant 3 ans.

Comment ce qui est le fruit de notre imagination pourrait-il développer l'imagination de l'enfant ? Nous entretenons en fait la crédulité de l'enfant.

DES FÊTES À CONNOTATIONS RELIGIEUSES

Aujourd'hui, les enfants présents dans nos crèches sont de confessions et de cultures différentes. Il serait donc intéressant de se demander pourquoi nous ne fêtons que les fêtes judéo-chrétiennes, alors que toutes les familles ne les comprennent pas. Si nous choisissons de les fêter, nous devrions alors inclure toutes les fêtes de tous les pays et confessions représentés dans notre crèche. Mais est-ce vraiment possible ?

QUELLES FÊTES SONT ORGANISÉES À OLINA ?

Les fêtes organisées à Olina n'ont aucun caractère religieux et n'invitent en aucun cas l'enfant à adhérer à une quelconque croyance. Pour nous, il est important qu'elles aient un sens pour l'enfant. Nous garantissons ainsi une continuité à l'enfant dans les activités que nous lui proposons et qui répondent à ses besoins.

Actuellement, nous organisons deux fêtes importantes :

La fête des familles : une fois par an, au mois de juin ou septembre, nous invitons les parents à passer un moment de détente et de plaisir avec les puéricultrices, en compagnie de leurs enfants. Cette rencontre nous permet de créer une relation avec eux et de communiquer dans un espace détendu. Nous invitons également les familles des enfants qui ont fréquenté nos milieux d'accueil, créant ainsi des liens entre les anciens et les nouveaux parents. Les parents et toute l'équipe ont alors l'occasion d'échanger et de mieux se connaître. L'enfant les voit confiants et dans une relation, détendue, ce qui lui permet de renforcer sa relation de confiance envers l'adulte.

Nous ne demandons pas aux parents d'apporter un plat quelconque lors de cette fête. Nous faisons appel à un service traiteur (un self-service par la suite) et certains membres du personnel se proposent de faire découvrir un mets ou son savoir-faire, à ses collègues et aux parents. A cette occasion, quand les moyens financiers le permettent, nous faisons venir une compagnie théâtrale ou un spectacle pour une représentation, dans nos locaux. Après le spectacle, un parent ou une puéricultrice s'improvise DJ.



Olina Asbl.

Le chocolat chaud : une fois par an, de manière informelle, nous offrons, le matin à l'accueil et l'après-midi au départ, un « chocolat chaud » aux parents et aux enfants. Ce moment de pause permet aux parents de marquer un temps d'arrêt dans leur journée, parfois, trépidante et d'avoir un moment d'échanges, de plaisirs

partagés, avec les puéricultrices, la direction et les autres parents.

LES ANNIVERSAIRES MONTESSORI

Dans la pédagogie Montessori, les anniversaires sont organisés à partir de 3 ans car l'enfant en-dessous de 3 ans n'en est pas conscient. *La fête d'anniversaire Montessori est une cérémonie qui relie la vie de l'enfant à l'univers.*

Les fêtes d'anniversaire traditionnelles, quant à elles, mettent en avant les cadeaux, les invités, la fête, le gâteau, les bonbons et des jeux souvent peu coopératifs.

Or, l'objectif de réunir les amis ou la famille autour d'un enfant pour son anniversaire est de donner du sens et de l'importance à ce rituel qui ponctue la vie de l'enfant.

Comment se déroule une cérémonie d'anniversaire Montessori ?

On explique à l'enfant la relation entre le temps qui passe, la Terre et le Soleil. Une année représente le temps qu'il faut à la Terre pour faire le tour du Soleil. On lui raconte aussi l'histoire de sa vie, année après année, depuis sa naissance. Cela lui permet de faire un point sur ses années passées, ponctuées d'événements importants de sa vie, qu'il peut partager avec les autres et de connaître ainsi les événements passés de sa propre vie. Les enfants adorent entendre l'histoire du parcours de leur vie de leur naissance jusqu'à aujourd'hui.

Nous laissons donc ce volet de rencontre conviviale et de souvenirs aux familles mais nous offrons un livre à l'enfant pour marquer son passage dans nos crèches et un gâteau est partagé avec les autres enfants.



Aby KAMARA
Directrice Olina asbl



UN BUGGY PARRAINAGE EN MILIEU D'ACCUEIL ? MAIS QU'EST-CE DONC ?

Chaque année, un dimanche de septembre, nous organisons une rencontre avec papa, maman, les enfants, les grands-parents et tout autre personne proche de la famille à se joindre à nous pour une après-midi conviviale.

Notre MCAE est située à la campagne et par chance, notre village est traversé par un réseau RAVEL. Nous invitons les familles à une balade au départ du milieu d'accueil, en vélo, en tricycle, à pied ou en buggy. Au préalable, nous avons proposé aux parents de parrainer la balade qu'ils vont parcourir. Toute l'équipe (puéricultrices, cuisinière, directrice) accompagne les familles, à travers champs, durant la durée de la promenade d'environ 1h30. C'est alors l'occasion d'avoir un échange privilégié avec les familles. On se parle car on a le temps, on observe les enfants, on rit, on prend le temps d'être ensemble. Le taux de participation est de plus de 80 % des parents inscrits, sans compter les grands-parents, les parrains/ marraines, les grands frères/sœurs.

Ensuite, de retour dans le milieu d'accueil, nous avons dressé au jardin un joli buffet, des tables, des chaises et des jeux pour les enfants. Nous avons demandé à chaque participant d'amener un dessert fait maison. Chacun se sert à volonté, tout est gratuit (excepté les boissons, vendues au prix coûtant). Galettes, cakes, salade de fruits, gâteaux maison,... chacun y va de ses recettes toutes meilleures les unes que les autres. Nous offrons la gratuité car d'une part, ce sont des créations culinaires des parents, d'autre part, nous organisons cette promenade en septembre, le mois de rentrée scolaire qui implique des dépenses importantes pour les parents.

Ces rencontres avec les familles sont particulières pour tout le monde. Les parents ont la possibilité de « vivre » une après-midi en milieu d'accueil. Ils ont le temps de s'asseoir, de nous parler d'eux, de leurs enfants, des petits moments anodins mais si riches. Pour l'équipe,

c'est l'occasion de les rencontrer sur un autre rythme, les parents étant détendus, plus disponibles. Il est étonnant d'observer le comportement des enfants. Ils sont réellement à l'aise de circuler de leurs parents aux puéricultrices et vice et versa.

S'il y avait une preuve que la relation de confiance est établie entre les familles et le milieu d'accueil, nous pensons que le « buggy parrainage » marque un point fort dans cette construction.

Pour la MCAE « Les P'tits Loups » d'Emptinne
Hamois - Province de Namur
Giovanna PICCININI, directrice



LES FÊTES DU « PETIT TGV », C'EST TOUT UN PROGRAMME !

Nous considérons que les échanges entre les parents et les professionnels, ainsi que ceux entre parents, sont d'une extrême importance. Nous pouvons ainsi partager nos vécus tous ensemble autour des enfants et ce, dans une ambiance festive ! C'est pour ces raisons que nous organisons différentes fêtes tout au long de l'année¹.

Nathalie VANDENBRANDE, directrice de la maison d'enfants (ME) « Le petit TGV », nous raconte toute la motivation qui l'anime, elle et son équipe, à préparer ces différents moments festifs qui viennent rythmer le temps de la ME et décorer les espaces d'accueil des enfants.

Toute la vie de la ME tourne autour de 6 grandes thématiques : Halloween, Saint-Nicolas, Noël, Carnaval, Pâques et la « fancyfair » organisée annuellement au mois de juin. Pas besoin de publicité pour faire connaître les activités proposées par ce milieu d'accueil. A Jette, les parents qui choisissent ce lieu d'accueil savent qu'ils seront régulièrement invités à participer avec leur enfant aux animations prévues au calendrier. Il suffit de passer dans la rue devant la façade de la ME pour s'émerveiller devant les éléments de décors qui annoncent le programme !

Dès la demande d'inscription, les parents sont invités à prendre connaissance du projet d'accueil dans lequel sont notamment exposées les actions pour arriver à tisser la relation de confiance entre les parents et le milieu d'accueil. Parmi celles-ci, l'organisation des fêtes. Chaque année, la directrice veille à communiquer le planning, ainsi que les modalités pratiques de participation pour chacune des fêtes. Cette planification permet aux parents de fixer ces moments dans l'agenda et de préparer avec leur enfant ce moment festif.

Depuis quelques années, cette communication a été nuancée pour les parents hésitants à participer en raison de convictions religieuses ou autres. Le respect des valeurs de chacun est dorénavant souligné, au

bénéfice du plaisir partagé par tous, au rythme du folklore venu le susciter. C'est notamment aussi l'occasion de proposer plusieurs « bons plans » pour la recherche de déguisements ou accessoires utiles pour faire la fête.

Tout est minutieusement préparé pour que ces moments soient une réussite pour tous. La gratuité est le leitmotiv pour permettre à chacune des familles de profiter pleinement des activités proposées où sont invités des intervenants extérieurs ou pour déambuler dans des lieux à l'extérieur de la ME (Théâtre du Ratinet pour la fête de Saint-Nicolas ou parc Maximilien pour la fancyfair,...). Les parents sont, par exemple, invités à participer pour la Saint-Nicolas à un brunch le dimanche midi, suivi d'un spectacle de marionnettes spécialement conçu pour l'occasion. Ils déambulent dans la ME à l'occasion du marché de Noël où sont exposés de nombreux objets réalisés avec la participation libre des plus grands mais également, par les artisans du quartier. Tous ces objets contribuent à agrémenter les couleurs et les décors de la maison entièrement « rebaptisée ». Des histoires sont encore contées aux enfants, en collaboration avec la bibliothèque communale.

Ces activités rencontrent un vif succès au regard de la participation de toutes les familles. Nombreuses sont celles qui nous rapportent ne vouloir manquer ces temps d'échanges et de partages pour rien au monde !

Propos recueillis par Anne BOCKSTAEL
auprès de Nathalie VANDENBRANDE,
directrice de la ME « Le petit TGV » à Jette
(Bruxelles)





AUJOURD'HUI, C'EST LA FÊTE !

Les occasions de faire la fête en milieu d'accueil sont nombreuses, qu'il s'agisse d'une fête collective (Saint-Nicolas, Carnaval,...) ou propre à un enfant/un groupe d'enfants (ex : un anniversaire, un départ vers l'école).

Viennent alors les questions sur le menu à prévoir et sur l'organisation de ce moment...

C'EST LA FÊTE, ON VA SE RÉGALER

Après plusieurs réunions, nous avons réfléchi à avoir des goûters plus sains pour les anniversaires. C'est ainsi qu'est né le gâteau de fruits. Les enfants le mangent aussi bien qu'un gâteau au chocolat. Ce qu'ils semblent apprécier, c'est l'effet festif...¹

Pour qu'un repas soit festif, il doit être composé de deux ingrédients fondamentaux :

- le plaisir (gustatif)
- revêtir d'un caractère « inhabituel »

Ajouter à cela, une ambiance festive (joie, amusement) et le tour est joué !

Voici quelques idées : montage de fruits, salade de fruits présentées dans un cornet de glace (sans jus), brochette de fruits² avec des biscuits allongés enrobés de chocolat (de type Mikado) à la place des piques de brochette en bois, fondue de chocolat avec des fruits,... les possibilités sont infinies, faites appel à votre créativité !

L'aspect festif est conservé tout en se référant aux diverses normes de l'ONE. « On joint l'utile à l'agréable », comme on dit... Voir les étoiles scintiller dans les yeux des enfants me donne l'envie d'imaginer différentes conceptions de gâteau de fruits et ainsi, de contribuer d'une manière agréable à la santé des petits loulous de la crèche...³

Un goûter « friandise » peut être proposé durant ces fêtes s'il est adapté aux jeunes enfants⁴ (par exemple, un cake, des gaufres,...). En outre, la fréquence de présentation doit respecter la limite maximale de 2 fois par mois⁵.

Ces goûters friandises doivent donc être anticipés et indiqués dans le menu. Il va de soi que les préparations « maison » sont à privilégier et que des fruits frais devront accompagner ce goûter.

Pour les boissons, du jus de fruits peut être suggéré. Il sera de préférence pressé ou du commerce, sans sucre ajouté. Leur fréquence maximale est identique à celle des goûters friandises. Les autres boissons sucrées sont déconseillées, telles que l'eau additionnée de sirop, les limonades et autres « cidres pour enfants ».

1 Témoignage d'une puéricultrice de la crèche « Funny » a Namur

2 Petite astuce : préférez des fruits tendres (banane, fraise,...) qui seront plus faciles à piquer que les fruits fermes (pomme,...).

3 Témoignage de la cuisinière de la crèche « Funny » a Namur

4 Éviter cependant les préparations à base d'œufs crus.

5 Voir la brochure « Chouette, on passe à table ! » ONE 2014 – p.50

Pour les SASPE (Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance), la fréquence limite est de 4x/mois puisque les enfants sont accueillis 7 jours sur 7, voir p.54 de la même brochure.

ET LA PARTICIPATION DES PARENTS DANS TOUT CELA ?

Le guide d'autocontrôle pour la sécurité alimentaire dans les milieux d'accueil collectifs de la petite enfance⁶ prévoit la possibilité, pour les parents, d'apporter des aliments pour les occasions festives. Il n'est pas nécessaire de diriger les parents vers des denrées du commerce préemballées, les préparations « maison » conviennent. Toutefois, il est préférable de conseiller aux parents des préparations qui sont moins à risques, en termes de conservation. On préférera par exemple un cake, plutôt qu'un gâteau à la crème. Et de leur préciser que les préparations contenant des œufs crus ne sont pas autorisées en milieu d'accueil de la petite enfance (tiramisu, mousse au chocolat,...).

Accepter les pâtisseries des parents lors de fête est donc permis mais cette pratique pose certaines difficultés, telles que :

- le respect des fréquences de consommation lorsque plusieurs enfants ont leur anniversaire le même mois, voire la même semaine,
- la gestion des substituts pour l'enfant allergique,
- la conséquence/responsabilité, en cas d'intoxication alimentaire collective.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons que les repas d'anniversaire et autres moments de fête soient préparés par le milieu d'accueil.

Les parents apprécieront que la structure d'accueil organise une fête à l'attention de leur enfant et cela n'enlève en rien leur participation à cette fête car les possibilités sont multiples : fournir la décoration, choisir la/les chanson(s), déguiser leur enfant,...

Nathalie CLAES et Amal ALAOUI
Cellule diététique - Direction Santé ONE





LA SÉCURITÉ DU SOMMEIL DU BÉBÉ EN MILIEU D'ACCUEIL

Plusieurs recherches ont analysé le risque de mort subite inexpliquée du nourrisson quand l'enfant fréquente un milieu d'accueil... Rappel des mesures générales et particulières destinées à assurer un sommeil sécurisé.

L'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles concerne 50.000 enfants de 0 à 3 ans dont 2/3 en milieu collectif et 1/3 chez des accueillant(e)s. Parmi eux, entre 2005 et 2017¹, 25 sont décédés de mort subite ou de cause inconnue au cours du sommeil (dont 11 cas confirmés par autopsie). L'âge de survenue de ces décès se situe principalement entre 3 et 5 mois. Le mois de septembre est particulièrement à craindre.

On sait que les modifications de l'environnement, ainsi que la perte des repères parentaux sont sources de stress important pour le bébé. On peut se demander si cela ne constitue pas un risque supplémentaire pour la mort subite inexpliquée du nourrisson (MSIN). Ceci nous incite à proposer une période de familiarisation suffisante et à sensibiliser les parents à son importance.

Plusieurs recherches dans le monde ont analysé le risque de MSIN quand l'enfant fréquente un milieu d'accueil. Par rapport au début de l'accueil, la période à risque maximal est celle de la première semaine avec un pic pour les deux premiers jours ; le premier étant le plus redoutable, avec un risque multiplié par 100 par rapport à la période qui suit les deux premiers mois d'accueil !

Globalement, compte tenu du temps passé dans le milieu d'accueil, le risque de mort subite inopinée du nourrisson en milieu d'accueil est, selon les estimations de l'Académie américaine de pédiatrie, multiplié par un facteur de 2, voire de 4, dans un relevé réalisé aux Pays-Bas.

Il convient donc d'appliquer, en milieu d'accueil, les mesures générales destinées à assurer un sommeil sécurisé à l'enfant :

- dans un environnement à température modérée², aéré et ventilé de façon efficace,
 - en position **exclusivement** dorsale,
 - à plat sur un matelas dur,
 - dans un sac de couchage à bretelles, avec des vêtements adaptés à la température ambiante
- et pourquoi pas avec son doudou et/ou une tétine ?

D'autres mesures peuvent être prises pour diminuer les risques liés surtout au début de la période de l'accueil :

- pratiquer des durées d'accueil très progressives et avant l'accueil, familiariser le bébé, pendant un temps suffisant (voir Brochure « La familiarisation » ONE 2016), au nouvel environnement et aux nouvelles personnes,
- favoriser la poursuite de l'allaitement maternel,
- respecter les rythmes individuels,
- limiter le nombre d'adultes différents s'occupant des bébés et confier chaque bébé à la vigilance et d'un adulte référent,

¹ Selon le cadastre des événements graves en milieu d'accueil, établi par l'ONE

² En référence à l'art. 27 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des modalités fixées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en vertu de l'article 14 du Règlement du 25 janvier 2017 de l'ONE relatif à l'autorisation : « Dans des circonstances atmosphériques normales, le milieu d'accueil veille à maintenir les températures suivantes : 18 °C dans les espaces de sommeil-repos; 20-22 °C dans les autres espaces. »

- exercer une surveillance accrue, de manière générale et faire, en particulier, des vérifications pendant la sieste (visuelle et tactile), surtout dans le cas où un état inhabituel est signalé le matin par les parents,
- et pourquoi ne pas faire dormir le tout-petit dans le milieu de vie pendant les premiers jours de l'accueil ?

Le **hamac** contrevient à plusieurs recommandations concernant le sommeil secure, il est donc **à éviter pour le nourrisson**.

QUE DIRE DE L'INCLINAISON DU LIT ET DES MODES D'EMMAILLOTAGE ?

L'**inclinaison** du lit et l'**emmaillotage** ne sont pas des systèmes dont on peut attester de la fiabilité et **ne constituent pas des modes de couchage à recommander**.

Ils peuvent toutefois améliorer le confort du sommeil de certains enfants et sont éventuellement mis en œuvre, au cas par cas, sur demande des parents et avec un avis médical circonstancié.

Précautions à prendre lors de l'inclinaison du lit : éviter le glissement du bébé au fond du lit, « en veillant à le placer les pieds au pied du lit ».

Quelques balises concernant la technique d'emmaillotage (à discuter au cas par cas avec les parents) :

- à ne pas appliquer chez le bébé avant quelques semaines,
- à ne jamais appliquer après quatre mois ou si l'enfant se retourne du dos au ventre (s'il se retourne sur le ventre, il ne pourra pas dégager sa tête pour respirer),
- l'enfant doit toujours être couché sur le dos,
- ne pas inclure la tête dans le drap d'emmaillotage,
- l'emmaillotage ne doit être ni trop lâche, ni trop serré,
- le bébé emmailloté requiert encore davantage de surveillance.

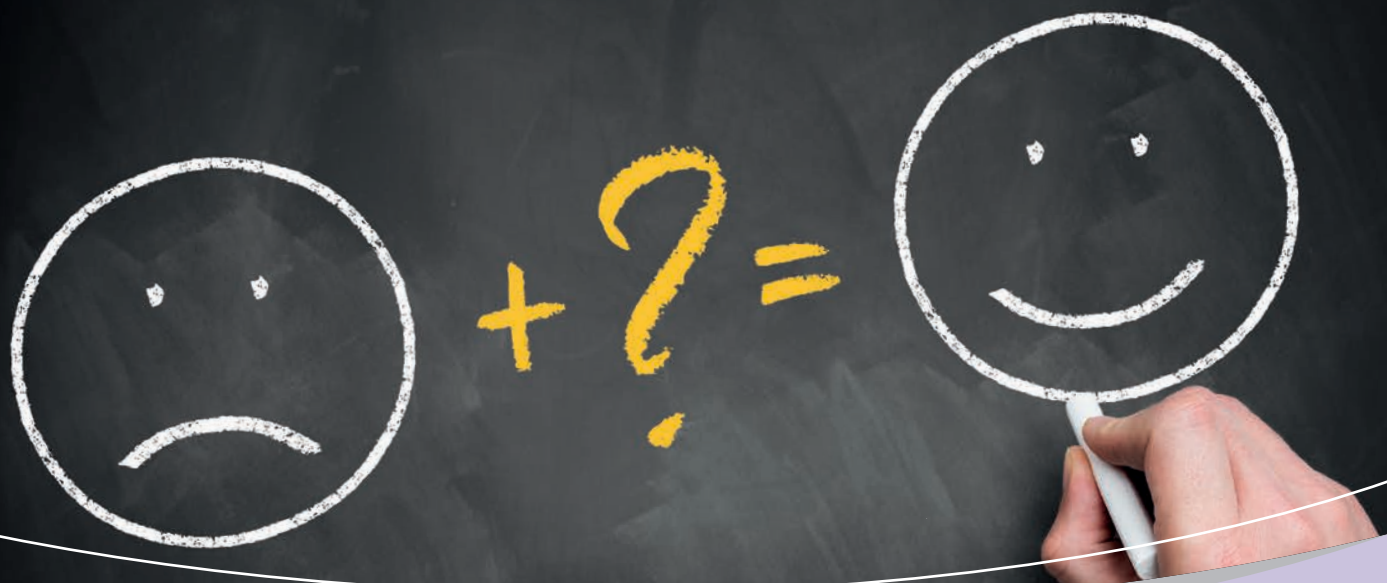
POUR EN SAVOIR PLUS :

- FA N°4 : Le repos du tout-petit : un moment important pour son développement
- FA N°15 : Comment réduire le risque de mort subite du nourrisson ?
- Brochure « Prévention de la mort subite du nourrisson » - Éducation à la Santé - ONE 2011
- Brochure « La familiarisation » ONE 2016
- Brochure « Grandir avec des limites et des repères ... pour aller plus loin » - p. 13
- Une bibliographie sur le sujet est disponible à la Direction Santé (direction.sante@one.be)

Michel DECHAMPS
Conseiller médical pédiatre ONE - Namur

Marylène DELHAXHE
Conseillère médicale pédiatre ONE - Liège





LA LOI SUR LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL ET LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Des principes de prévention visant l'amélioration du bien-être au travail, éclairés par des témoignages de milieux d'accueil...

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail constitue le texte de base du cadre réglementaire régissant les questions de santé et de sécurité pendant l'exécution du travail. Il convient de souligner qu'il s'agit d'un domaine en constante évolution.

Les arrêtés royaux pris en exécution de cette loi forment le **Code sur le bien-être au travail** qui remplace progressivement le Règlement général pour la protection du travail. Ils permettent d'appréhender la mise en place concrète des principes énoncés dans la loi de 1996.

Ces textes s'inscrivent dans une dynamique, qui n'est pas purement nationale¹ mais internationale² et plus spécifiquement européenne, dont les objectifs principaux sont :

- **Promouvoir un travail sain et sûr**, afin d'éviter les accidents, encore trop nombreux sur le lieu de travail et les affections liées au travail,
- **Renforcer la participation au marché** du travail, notamment des travailleurs étrangers ne maîtrisant pas la langue des instructions de sécurité, des personnes âgées (conditions de travail adaptées), des jeunes ne disposant pas encore d'une expérience permettant d'anticiper les risques, des personnes en situation de handicap pour lesquelles quelques aménagements permettraient un retour au travail,...
- **Renforcer la prévention**, en définissant les rôles des différents acteurs impliqués dans la politique de prévention dans les entreprises. L'employeur reste le

responsable final de cette politique mais il doit pouvoir disposer des moyens nécessaires au développement d'une telle politique de prévention. Les petites structures ne disposant pas de moyens suffisants, les pouvoirs publics doivent développer des outils pouvant les accompagner,

- **Renforcer la culture de prévention**, par un changement des comportements, tant des employeurs que des travailleurs. La culture de la prévention doit être intégrée dans les activités humaines de tous les jours.

BIEN-ÊTRE, EMPLOYEUR ET TRAVAILLEUR

Avant de se lancer dans l'analyse des principes du texte législatif, trois notions clés méritent d'être précisées.

Qu'est-ce que le bien-être ?

La loi le définit comme « l'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué »³ et précise que ce bien-être doit être recherché par des mesures concernant :

- la sécurité au travail,
- la protection de la santé du travailleur,
- les aspects psychosociaux du travail,
- l'ergonomie,
- l'hygiène du travail,
- l'embellissement des lieux de travail.

¹ Stratégie nationale belge en matière de bien-être au travail 2016-2020

² Recommandation n° 197 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.

³ Art.3 de la loi du 4 août 1996

Qui est considéré comme « travailleur » ?

La loi vise⁴ non seulement les personnes travaillant sous contrat de travail mais également les personnes assimilées :

- les personnes qui, autrement qu'en vertu d'un contrat de travail, exécutent des **prestations de travail sous l'autorité d'une autre personne**,
- les personnes qui suivent une formation professionnelle dont le programme de formation prévoit une forme de travail qui est effectué ou non dans l'établissement de formation,
- les personnes liées par un contrat d'apprentissage,
- les stagiaires,
- les élèves et les étudiants qui suivent des études pour lesquelles le programme d'étude prévoit une forme de travail qui est effectué dans l'établissement d'enseignement.

A qui incombent les obligations de l'employeur ?

L'employeur peut être défini comme la personne qui occupe des travailleurs et les personnes assimilées.

Dans une entreprise « classique », la notion est facile à appréhender : il s'agit du patron, de l'administrateur délégué, de l'entrepreneur, de l'indépendant qui fait travailler quelques personnes pour son compte, bref le chef d'entreprise !

Lorsque le pouvoir organisateur est une personne morale (par exemple, une ASBL), c'est donc cette dernière qui est l'employeur. Cependant la personne morale est obligée d'agir via des personnes physiques qui seront alors mandataires du pouvoir organisateur. Le directeur ou la directrice est toujours présumé(e) mandataire. C'est donc sur cette personne que repose la responsabilité pratique de la mise en œuvre de la loi sur le bien-être et du Code sur le bien-être.

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Après cet éclaircissement sur les notions de base, nous pouvons entrer dans le vif du sujet : qu'est-ce qui est attendu de l'employeur ?

Le texte législatif énonce les principes généraux⁵ qui vont permettre à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour :

- éviter les risques,
- évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
- combattre les risques à la source,
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
- prendre des mesures de protection collective par priorité à des mesures de protection individuelle,
- adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail,
- limiter, autant que possible, les risques, compte-tenu de l'état de l'évolution de la technique,

- limiter les risques de lésion grave en prenant des mesures matérielles, par priorité à toute autre mesure,
- planifier la prévention et exécuter la politique concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail,
- donner des informations au travailleur sur la nature de ses activités, les risques résiduels qui y sont liés et les mesures visant à prévenir ou limiter ces dangers, au moment de l'entrée en service et chaque fois que cela s'avère nécessaire,
- donner des instructions appropriées aux travailleurs et établir des mesures d'accompagnement afin de garantir d'une façon raisonnable l'observation de ces instructions,
- prendre des mesures pour prévenir la répétition des accidents du travail graves,
- disposer d'un service interne pour la prévention et la protection au travail. Pour certains aspects de cette mission, l'employeur devra cependant faire appel à un service externe pour la prévention et la protection au travail,
- mettre en place des stratégies permettant de prévenir les risques psychosociaux au travail, dont notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel, en prenant des mesures collectives ou individuelles, en nommant des personnes de confiance et/ou un conseiller en prévention des aspects psychosociaux.

Il revient à l'employeur de déterminer les moyens, compétences et responsabilités des personnes chargées d'appliquer la politique relative au bien-être des travailleurs. L'employeur doit, en outre, expliquer et documenter ses décisions.

Les principes énoncés ci-dessus sont donc des **principes de prévention**. La prévention est une condition sine qua non pour l'amélioration du bien-être dans l'exécution du travail.

CONCLUSION

La législation dans cette matière a considérablement évolué grâce à une meilleure évaluation du terrain et aux directives européennes. Loin d'être une charge pour les employeurs, c'est une aide dans la prévention contre les risques psychosociaux et physiques. Ces troubles entraînent un impact négatif sur les prestations attendues et sur les coûts, tant au niveau financier qu'en énergies déployées pour la réparation des dégâts. Un système préventif est donc profitable à plusieurs égards.

Pour les petites structures, le travail à réaliser peut sembler monumental. Néanmoins, différents outils sont mis à la disposition des structures par le SPF Emploi afin d'aider les entreprises à effectuer une analyse des risques et à mettre en œuvre une vraie politique de prévention en matière de santé et de sécurité.

Nous avons principalement abordé dans cet article les obligations de l'employeur mais il convient de rappeler que le travailleur a également des obligations. Les accueillant(e)s sont également concernées par ces obligations.

⁴ Art.2 de la loi du 4 août 1996

⁵ Art.5 de la loi du 4 août 1996

Tout travailleur doit, notamment, prendre soin de sa sécurité et de sa santé, ainsi que de celles des autres personnes concernées, utiliser correctement les outils à sa disposition, ne pas abîmer les dispositifs de sécurité, signaler toute situation de travail pouvant raisonnablement présenter un danger, coopérer pour l'accomplissement des exigences imposées en vue du bien-être des travailleurs, etc.

La collaboration de tous les intervenants est nécessaire au succès de la démarche

Il ne s'agit pas seulement de respecter la loi mais surtout d'obtenir un lieu de travail sécurisé présentant le moins de risques possibles pour l'entreprise et les travailleurs. Cette prévention permettra sans aucun doute d'optimiser les prestations de travail et de garantir une plus grande qualité de service grâce à un investissement intelligent dans le capital humain.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- En premier lieu, auprès du conseiller en prévention du service interne et /ou externe de prévention et de protection.
- En deuxième lieu, auprès de la direction régionale du **Contrôle du bien-être au travail** compétente pour l'employeur.
- Sur l'interprétation de la réglementation: par écrit, auprès de la Direction générale Humanisation du travail.
Rue Ernest Blerot 1 à 1070 Bruxelles
Tél. : 02 233 41 11 Fax : 02 233 46 39
E-mail : hut@emploi.belgique.be

POUR EN SAVOIR PLUS :

Spécifiquement adapté au travail en milieu d'accueil, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale a développé une brochure : « **Prévention des troubles musculosquelettiques pour les puéricultrices dans le secteur de la petite enfance** ».

Cette brochure aborde la majorité des risques liés au travail en milieu d'accueil, avec illustrations à l'appui et propose des solutions concrètes et en images. En outre, elle contient des exercices physiques pour les professionnels, ainsi que toutes les adresses utiles.

Liliane-Déborah UMUTONI
Juriste
Direction Juridique ONE

4 MILIEUX D'ACCUEIL ET LEURS ÉQUIPES TÉMOIGNENT...

POUVOIR SE TOURNER VERS D'AUTRES PROFESSIONNELS POUR OBTENIR DE L'AIDE, UN SOUTIEN...

J'ai été confrontée, il y a un an, à une situation compliquée, à savoir la brusque disparition d'une maman d'une petite fille accueillie au sein de notre Service. Ce tragique incident avait bouleversé tant les parents du co-accueil, que les accueillantes, le PO et l'équipe. Aussi, lorsque la réintégration de la petite fille a pu être envisagée dans le co- accueil, après une longue période d'hospitalisation, les deux accueillantes ont été submergées par un tas de questions, lesquelles les renvoyaient à leurs propres émotions (la peur de la mort, l'absence de figure maternelle,...)

Face à ce questionnement, je ne me sentais pas à l'aise. Après réflexion et avec l'accord de mon PO, soucieux du bien-être de son personnel, j'ai interpellé une équipe de professionnelles ressources, avec qui nous collaborons régulièrement. Après un entretien visant à déterminer le cadre et la faisabilité de cette intervention, la

psychologue a accepté de rencontrer les accueillantes. Préalablement à cette première rencontre, j'ai repris contact avec le papa afin de lui expliquer le sens de la démarche et lui demander son accord, par soucis de transparence. Celui-ci ayant bien accueilli ma demande, le feu vert était donné ! Les accueillantes ont pu ainsi bénéficier d'un soutien et ont préparé le retour de la petite fille plus sereinement.

Avec le recul, il me paraît essentiel dans nos missions d'encadrement à multiples facettes, d'être conscient(e) de ses limites et de pouvoir se tourner vers d'autres professionnels pour obtenir de l'aide, un soutien...

Nathalie HUBERT
Assistante sociale
SAEC Les P'tits soleils à Gouvvy
Province de Luxembourg

RÉFLEXIONS AUTOUR DE LA PROBLÉMATIQUE D'INCENDIE ET D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS...

Notre collaboration avec la Commune s'étant accrue durant ces dernières années, un questionnement a eu lieu, en partenariat avec le Conseiller en prévention de la commune, autour de la problématique d'incendie et d'évacuation des bâtiments.

Très vite, il a semblé important d'avoir une réflexion globale avec toute l'équipe et d'organiser une journée sur le sujet... Le thème de notre journée pédagogique annuelle était trouvé.

En dehors de l'approche plus théorique et de l'apprentissage de l'utilisation des extincteurs, un exercice d'évacuation « grandeur nature » a été organisé, les enfants étant remplacés par des poupées. Cet exercice a soulevé un certain nombre de questions d'ordre général mais aussi, très pratiques :

Comment sait-on qu'une collègue est déjà passée dans un dortoir ? Qui sont les enfants présents à ce moment précis (arrivée-départ) ? Où est-il préférable de faire le rassemblement sans prendre de risque supplémentaire ? Où se trouve la clé du cadenas de la barrière du fond de la cour ? Où peut-on se réfugier après le rassemblement ? Quand faut-il prévenir les parents ?...

Bref, cette expérience nous a permis de voir la réalité sous un autre angle, de se poser des questions très pratiques et d'envisager « le pire »... Elle nous a toutes interpellées et nous a fait prendre conscience des dangers, des lacunes.

Cet exercice nous a permis de réfléchir à certaines solutions et surtout, à nous dire qu'il faut continuer à nous améliorer et que l'impensable peut toujours arriver... Alors autant l'envisager pour mieux lui faire face...

Un exercice du même type devrait être à nouveau réalisé avec nos « vrais » enfants... Mais là, il faut réfléchir à comment le faire, dans les meilleures conditions possibles, sans effrayer les enfants.



MCAE Les Loupiots
Beyne-Heusay
Province de Liège

FORMATION À LA MANUTENTION ET MISE EN ŒUVRE...

Pour les milieux d'accueil qui dépendent de PO communaux ou provinciaux, des Services internes pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT) se chargent d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques visés par l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique de bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail. Pour ce faire, des Conseillers en prévention font régulièrement appel à SPMT-ARISTA (Service externe de prévention et de protection du travail) pour bénéficier du soutien d'autres Conseillers. Ce Service offre une assistance professionnelle dans la mise en œuvre des missions du SIPPT, via la surveillance de la santé des travailleurs et la gestion des risques. Dans ce cadre, le Conseiller interne de la Ville de Liège a pris contact avec Mme MARZUCCO, Conseillère externe en prévention de SPMT-ARISTA pour préparer un module de formation à la manutention dispensé à l'intention du personnel des milieux d'accueil de la Ville.

Plusieurs objectifs se sont ainsi dégagés des réunions préparatoires, auxquelles les responsables des milieux d'accueil ont été associés, parmi lesquels :

- privilégier les gestes et postures corrects sur les divers postes de travail (tout en étant conscients des difficultés de les appliquer au quotidien),
- dispenser des recommandations afin de limiter les contraintes posturales inutiles,

- vérifier si le matériel est adapté et correctement utilisé,
- veiller au bien-être du personnel au sein du milieu d'accueil.

L'accueillant(e) est pour nous le maillon central qui doit vivre dans un environnement adapté afin de pouvoir, à son tour, veiller au bien-être de l'enfant.

Dans la démarche de formation proposée aux équipes, Mme MARZUCCO propose de venir sur site pour aborder les thématiques sollicitées. Il s'agit pour elle de traduire les difficultés rencontrées auprès de chacun et ensuite, de s'ajuster au matériel présent dans les espaces pour acquérir les bons gestes en vue de « gommer »/remplacer certaines postures nuisibles au bien-être des personnes.

Les thématiques travaillées au cours de ces journées de formation partent de :

- la révision des notions de physiologie de la colonne vertébrale (vertèbres, disque intervertébral,...),
- des gestes et postures corrects (théorie et pratique sur les divers postes de travail/en situation réelle),
- l'ergonomie des postes de travail,
- l'application au quotidien (jeu, repos, repas,... pour divers âges),
- des recommandations légales (ergonomie hauteur du plan de travail,...)

et aboutissent sur les points pratiques sur lesquels l'attention du personnel est attirée; importance de/d' :

- acquérir les gestes et postures corrects,

- utiliser du matériel adéquat,
- appliquer les recommandations d'ergonomie,
- adopter une hygiène de vie correcte,
- appliquer les pistes de solutions au travail mais également, dans la vie de tous les jours afin que l'ergonomie devienne une routine dans la vie de chacun et plus une contrainte.

Ce qu'en disent les responsables des crèches de la Ville⁶ qui ont déjà bénéficié de ce module de formation...

Cette formation a été accueillie avec grand succès par chacune des équipes et ce qui semble avoir davantage « marché », c'est l'observation réalisée auprès de chacune des accueillantes dans leurs pratiques et dans leurs gestes quotidiens. Pour chaque membre du personnel, des remarques ont été formulées et des solutions ont été apportées (au départ du matériel présent) ou proposées pour améliorer certaines postures.



Crèche de Bureville

C'est ainsi que le service menuiserie de la Ville a été sollicité pour concrétiser, sur mesures, les idées réfléchies par les équipes. Les ouvriers communaux ont également été mobilisés pour ajuster certains équipements, comme le fait de couper les pieds des lits pour s'ajuster à la taille des puéricultrices,...

Mais encore... les responsables des milieux d'accueil ont proposé qu'une partie des moyens financiers soit allouée à l'achat de nouveaux équipements, tels que :



Crèche de Jupille

- de **gros ballons** d'assise pour adulte de 2 dimensions (pour petite et grande taille) : cet équipement a été proposé pour que la puéricultrice puisse s'asseoir à hauteur des tables des enfants lors des repas. Il s'agit toutefois d'une « technique » d'assise peu courante et qui comporte plusieurs inconvénients...notamment lorsqu'il s'agit de ranger les ballons en dehors du temps de repas.

« Notre espace ne nous permet pas de les garder en permanence lorsqu'ils ne sont pas utilisés et faute de place, ils ont dû être rangés dans la remise...du coup, on n'y pense plus tous les jours... », relate Mme ARNONE.

- de **grands poufs** : ils sont disposés en nombre dans l'espace d'activité, ce qui permet à la fois à la puéricultrice de changer de place mais également aux enfants plus grands, de s'y adosser ou de s'amuser aux jeux de cache-cache...
- des **raclettes spécifiques** pour veiller au rangement de petites pièces de jeux : munies d'un long manche, cet équipement évite de devoir s'abaisser pour ramasser...



Crèche de Chênée

- des **pincettes à tétines** : munies d'un long manche et d'une pince rétractable, elles permettent d'aller rechercher sous les lits les tétines ou autres petits objets souvent difficiles à atteindre...
- des **fauteuils d'allaitement** : dotés d'une assise ferme et de repose pieds et accoudoirs, ces fauteuils favorisent une posture assise adéquate pour donner le biberon,...

Sensibilisées par la thématique de bien-être au travail, les responsables restent en permanence à l'écoute de leur équipe et poursuivent leurs réflexions. C'est ainsi que de nouvelles chaises viennent d'être commandées à la crèche de Jupille pour permettre aux puéricultrices de s'asseoir à même le sol, tout en ayant un bon support pour le dos. Une table pour adulte adaptée à l'espace disponible et un nouveau parc en hauteur est également en commande auprès du menuisier communal.

De même, qu'un ajustement de la robinetterie d'un coin change est en cours pour permettre une meilleure posture lorsqu'une puéricultrice prend l'eau à l'évier, lors du change d'un enfant.

Parmi les solutions discutées en formation, **d'autres pistes** ont également été évoquées en dehors du matériel disponible. Parmi celles-ci et par exemple :

- au moment du repas d'un enfant, lui demander de rejoindre la puéricultrice assise à sa hauteur pour attacher son bavoir (en lieu et place de faire le tour des enfants assis à table, en se baissant pour les attacher),
- au moment de l'accueil, éviter systématiquement de prendre dans les bras les plus grands (qui marchent),
- en cours de journée, éviter de faire à la place de l'enfant et lui proposer davantage des jeux libres, l'invitant à développer son autonomie...

- mais encore, éviter de ranger en hauteur des objets/ jeux lourds...

La réflexion sur cette thématique se retrouve au cœur du métier et est donc présente au quotidien. L'attention portée par les responsables mais aussi, le soutien du PO aux préoccupations de terrain est un gage de motivation pour le personnel dans la recherche de la qualité de l'accueil pour tous. Les autres milieux d'accueil de la Ville vont avoir leur tour pour bénéficier de la formation et discuter, au cas par cas, des pistes

de solutions, selon la réalité des lieux mais encore, des préoccupations de bien-être de chacun.

Propos recueillis par Anne BOCKSTAEL auprès de 3 responsables de crèche de la Ville de Liège sur base des objectifs de formation à la manutention, communiqués par Mme MARZUCCO

BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DANS LA CRÈCHE L'ARCHE DADOUX À ARLON...

Le bien-être au travail ne se limite pas à quelques équipements qui allègent les tâches quotidiennes des membres du personnel, nous témoigne Bernadette MARTHOZ-GERADIN, Présidente de l'ASBL et Conseillère en prévention. Si le bien-être physique est important, il ne faut pas sous-estimer le bien être moral résultant du fait d'évoluer dans des espaces sécurisés.

Dans notre structure d'accueil, nul ne pénètre dans la crèche sans avoir sonné et avoir été identifié.

La maintenance régulière des dispositifs alarme et incendie est réalisée. L'exercice d'évacuation des locaux est pratiqué régulièrement. Le personnel est formé aux premiers soins, à la réanimation et à l'utilisation des extincteurs.

Suite au projet d'aménagement de nouveaux espaces de travail, le personnel de la crèche a émis certaines

remarques afin d'améliorer leurs conditions de travail. En effet, porter des enfants d'un certain poids pour les installer sur la table à langer, se pencher pour les prendre dans un relax au sol ou dans le parc, donner le biberon sur un siège mal adapté, s'asseoir sur les sièges d'enfants pour les activités et les repas... tous ces gestes contribuent à rendre le travail de plus en plus pénible et génèrent des maux de dos et une fatigue importante en fin de journée.

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé de donner priorité à tous les équipements et mobiliers répondant aux critères ergonomiques et respectant les normes du bien-être au travail.

Les plans d'aménagement des locaux ont été réalisés en tenant compte de la circulation dans la crèche, de l'installation de la table à langer et du parc pour enfants.



- Les armoires et les étagères sont toutes accrochées en hauteur,
- L'éclairage est équipé de variateurs pour régler la luminosité en cours de journée,
- Les plafonds sont insonorisés,
- Des lave-mains sont équipés de bouton poussoir (avec temps limité)

Crèche L'Arche Dadoux

Afin d'atteindre nos objectifs, nous avons établi un plan d'investissement financier pour remplacer progressivement tout le mobilier, les équipements et matériel divers.

Au fil des jours, une fois l'espace bien « apprivoisé » par les occupants, il a été demandé aux membres du personnel, quels étaient les équipements qui leur posaient problème...et nous avons tenté d'y remédier...

La réalisation de plusieurs meubles a été confiée à un menuisier de la région : meubles de la salle d'accueil, entrée spécifique pour les enfants, bureau des puéricultrices, porte cahiers de vie, cloisons pour définir les espaces de jeu et de repos, meuble de réserves pour la cuisine, le bureau de la direction,...

Quelques exemples d'équipements repensés pour le bien-être de tous...

→ Les tables à langer et les casiers pour le change

Les tables et armoires à langer représentent le principal « outil de travail » des puéricultrices, les « Rolls-Royce » de la crèche. Il s'agit d'un investissement financier important mais qui représente un confort indispensable.

« Il est vrai qu'on ne peut décemment pas demander à un représentant de commerce d'effectuer ses trajets à travers la Belgique en « 2CV ». Son outil de travail étant la voiture, il faut une « berline » pour que son confort, son bien-être et sa sécurité soient assurés... », compare Madame MARTHOZ-GERADIN.

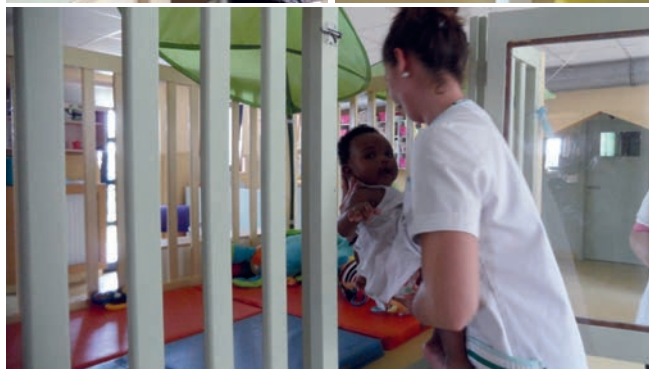
« La table à langer du milieu d'accueil est un outil adapté tant au personnel, qu'aux enfants. En effet, elle est à hauteur idéale. Equipée d'un évier-baignoire jouxtant le matelas de change, elle permet une manipulation optimale lors des soins. L'évier, profond et large, peut servir de baignoire lorsque cela s'avère nécessaire. Il dispose d'une petite marche afin que les enfants puissent s'y asseoir et d'une petite plaque réductrice à poser dans le fond pour les bébés. Un petit escalier encastré permet une meilleure autonomie aux enfants en âge de marcher. Et surtout, il soulage le personnel en lui évitant de soulever les enfants plus lourds. Ce meuble comprend également de multiples espaces de rangement pour le matériel nécessaire au bon déroulement des soins », explique Edwina DOYE, éducatrice.



Table à langer, casiers des enfants à hauteur du personnel, chaises multifonctions repliables (relax, chaises,...), lave mains pour enfants
Crèche L'Arche Dadoux

→ Le parc en hauteur

« Le parc est un atout pour la crèche. Non seulement, il est très pratique pour nous (plus besoin de se pencher) mais il l'est aussi pour les enfants. Comme le parc est au centre de la salle de vie, les enfants nous voient continuellement. Ils se sentent rassurés. De plus, un petit mot lors de nos passages les encourage beaucoup. Quand ils se retournent sur le ventre, ils voient les autres enfants. Les plus grands, au sol, aiment beaucoup leur faire des « petits coucous », ce qui fait rire les bébés », précise Amandine ADAM, puéricultrice.



Crèche L'Arche Dadoux

→ Les chaises des enfants

Plus aucun relax au sol n'est utilisé au sein de notre crèche car :

- nous souhaitons éviter que les enfants rivés au sol aient pour seul horizon, les enfants qui courent et les jambes des adultes,
- nous invitons le personnel à éviter de se pencher pour soulever les enfants,
- nous visons à améliorer la relation avec l'enfant et l'adulte et à permettre un dialogue les yeux dans les yeux.

Notre choix s'est porté sur des chaises hautes, réglables, pliables et multifonctionnelles⁷. Outre la facilité d'utilisation de ces chaises par le personnel, les enfants participent maintenant, à hauteur des adultes, à la vie de la crèche. Un sourire, un petit mot d'encouragement au passage ...

→ Le hall d'Accueil



Crèche L'Arche Dadoux



La petite porte facilite la séparation avec les parents et les professionnelles de la crèche. Plus besoin pour les puéricultrices de porter les enfants plus grands. Dès qu'ils marchent à quatre pattes, ils adorent utiliser cette entrée et/ou sortie. Car, le matin, ils entendent déjà les copains qui les attendent pour partager leurs jeux...

→ Le siège des puéricultrices : un véhicule tout terrain (4 X 4) !

Le personnel nous a fait part des difficultés de s'asseoir ou de se relever des chaises basses des enfants pour les activités et des chaises traditionnelles pour leur bureau.

Quelques recherches sur internet nous ont permis d'acheter des sièges ergonomiques. Afin de tester le produit, nous avons acquis, dans un premier temps, deux sièges ergonomiques à rou-



Marie-Françoise CLAESSENS
Puéricultrice à la Crèche
L'Arche Dadoux

lettes. A peine testés, les puéricultrices ont exprimé le souhait d'en avoir deux autres afin que chaque référente de groupe puisse en disposer.

→ Un fauteuil d'allaitement

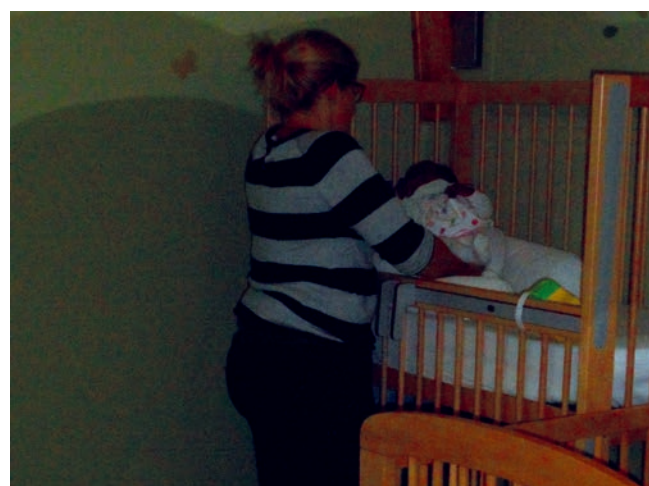
« Confortable et ergonomique, ce fauteuil est vraiment bien pensé pour répondre aux attentes d'une meilleure position pour nourrir les bébés, quel que soit la méthode (allaitement maternel ou biberon). De plus, les accoudoirs sont réglables en hauteur et un pose biberon est intégré dans l'accoudoir. Dos soulagé, bien assis et aucun déplacement tant que bébé n'a pas fait son rot », raconte Emilie DESSET, Auxiliaire de l'enfance.



Crèche L'Arche Dadoux

→ Les lits en hauteur

« Plus besoin de s'abaisser pour déposer bébé dans son lit. Il suffit de baisser la barrière avec une main et glisser bébé dans son lit. », dit Emilie DESSET.



Crèche L'Arche Dadoux

→ Le bureau de la direction

Un espace réservé, avec lumière naturelle et mobilier adapté.



Crèche L'Arche Dadoux

→ Et en cuisine...



Crèche L'Arche Dadoux

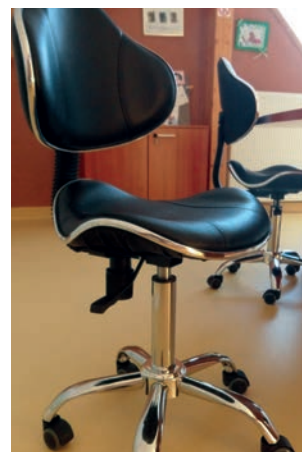
« Les problèmes de dos se sont aggravés l'année passée. Avec le conseiller en prévention, nous avons revu toute l'organisation de la cuisine pour soulager au maximum le port des charges et trouver une assise confortable pour les tâches quotidiennes. La disposition du mobilier a été revue et les meubles les plus utilisés sont en hauteur. Un meuble avec deux tiroirs (et moustiquaires) pour ranger les fruits et autres rangements a été réalisé. L'achat d'un nouveau frigo-congélateur avec une préférence pour le frigo (plus utilisé) dans la partie supérieure et le congélateur dans la partie inférieure.

Et... le bonheur de pouvoir travailler assise sur mon siège « cavalier ». Ce qui me permet de me déplacer dans la cuisine tout en mitonnant de bons petits plats pour les enfants », raconte Laititia JOHAN, cuisinière.

→ Pour l'entretien de locaux...

La technicienne de surface dispose d'un chariot pour effectuer le nettoyage. La conception et l'aménagement de la crèche facilite son travail.

« Les chaises de bureau et de la cuisine sont des chaises utilisées principalement dans le milieu médical. Elles sont très agréables et légères. Les fauteuils d'allaitement sont également équipés de roulettes. L'acquisition de ce mobilier « léger » et à roulettes facilite grandement le travail de la technicienne de surface», dit Madame MARTHOZ-GERADIN.



Crèche L'Arche Dadoux

→ Pour l'entretien du linge...

« Sortir 7 kg de linge, les transférer dans le sèche-linge, sans devoir se baisser ou s'agenouiller pour économiser le dos est un vrai bonheur ! Conçu par le Conseiller en prévention, un socle a été réalisé par notre artisan pour installer les deux machines.

Une tablette coulissante sous chaque appareil permet de poser la manne pour sortir le linge et la faire glisser sur la tablette face au sèche-linge. » relate Sindy REDING, puéricultrice



Crèche L'Arche Dadoux

Témoignage coordonné par
Bernadette MARTHOZ-GERADIN
Conseillère en Prévention
Présidente ASBL
Crèche L'Arche Dadoux à Arlon
Province de Luxembourg

Biocides

LE CHOIX DES BIOCIDES (PRODUITS DÉSINFECTANTS)

Choisir des produits désinfectants pour leur efficacité mais aussi pour le respect de la santé et de l'environnement...une priorité !

L'application des règles d'hygiène a une place essentielle dans la prévention des maladies transmissibles en collectivité. Un nettoyage régulier et soigneux est indispensable et suffit généralement. La désinfection en complément est recommandée dans des situations précises¹. Se pose alors la question du choix des produits désinfectants, non seulement en fonction de leur efficacité mais aussi, des répercussions possibles sur la santé et l'environnement.

QU'EST-CE QU'UN BIOCIDE² ?

C'est une substance active qui, par une action chimique ou biologique, détruit, repousse ou rend inoffensifs les organismes nuisibles.

Aucun biocide ne peut être mis sur le marché en Belgique sans une autorisation préalable du Ministre compétent, représenté par la Direction Générale de l'Environnement du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Les moyens les plus simples de contrôle de l'autorisation effective de mise sur le marché (belge) d'un produit biocide sont de vérifier l'étiquetage :

Mentions obligatoires sur l'étiquette d'un produit biocide

Pictogrammes (ou symboles de danger) et mentions d'avertissement (ou indications de danger)

Danger 1 L

Nom du produit

Coordonnées du détenteur de l'autorisation

NOM DU DÉTENTEUR DE L'AUTORISATION
ADRESSE
N° DE TÉLÉPHONE

Numéro du centre Antipoisons

Numéro d'autorisation (ou de notification)

Nom de chaque substance active

Concentration de chaque substance active (en % ou g/l)

Type(s) de produit(s) autorisé(s)

Catégories d'utilisateurs pour lesquels le produit est autorisé

Mentions de danger (ou phrases de risques) et conseils de prudence, de sécurité

BIOCIDE

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

Recueillir le produit répandu. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Le cas échéant, il faut également ajouter l'utilisation autorisée (p. ex. à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments) ainsi que la phrase « lire les instructions ci-jointes avant l'emploi ».

Cette étiquette doit être disponible en français et en néerlandais.

E.R. : Dirk Cuypers - Place V. Horta 40 Me 10 - 1050 Bruxelles
Graphisme (copyright) et mise en page réalisés par Nature & Progrès D/2013/2196/59
Photos: Fotolia.com - © mealiluc.com - © shotsstudio - © Jipé - © aleiccotelli, © Maxim_Karmin, © ottobock, © anna421, © bumel11, © Photo Passion, © Stock - © Wint, © Nisz

¹ Voir chapitre 2 de la Brochure « la santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » ONE 2015

² Le Règlement 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22/05/2012 et sa transcription en droit belge par l'Arrêté Royal du 08/05/2014, relatifs à la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides définit le terme « biocides » comme suit :

« Les substances actives et les préparations contenant une ou plusieurs substances actives qui sont présentées sous la forme dans laquelle elles sont livrées à l'utilisateur, qui sont destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière, par une action chimique ou biologique. »

Les biocides, selon leurs types d'action et leurs cibles, sont répartis en 4 groupes (23 types). Seuls les biocides de **type 2 (désinfectants utilisés dans le domaine privé)** et **4³ (désinfectant obligatoire en cuisine, sur les surfaces en contact avec les denrées alimentaires), appartenant au groupe 1** (désinfectants et produits biocides généraux) peuvent être utilisés en milieu d'accueil. Outre cette répartition en groupes et types, ils sont soit classés en **circuit restreint** (classe A, souvent corrosifs mais aussi possiblement cancérigènes,...), soit **non classés** (circuit libre).

Les produits dits classés ne sont pas recommandés en milieu d'accueil. Ils ne peuvent être délivrés qu'à des utilisateurs enregistrés, par des vendeurs enregistrés qui vérifient que l'acheteur se trouve dans les conditions requises d'utilisation !

Avant d'acheter un biocide, il faut vérifier qu'il soit autorisé, en consultant la liste des biocides autorisés⁴ :

Voici comment se présente le tableau :

Numéro d'autorisation	Nom du produit					Détenteur d'autorisation				
	Danger	Phrases R	Danger GHS	Code H	Code EUH	Classe	Type	Organisme cible	Date fin d'autorisation	Stock liquidation
						Free circuit	TP2 ou 4			
Substances actives								Lien vers acte d'autorisation et SPC		

Pour être utilisé en milieu d'accueil, il faut que le produit soit en circuit libre (free circuit) et de type 2 ou 4.

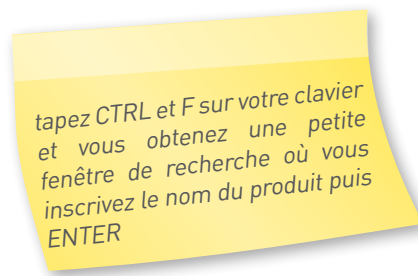
De **manière générale**, il faut savoir que :

- le numéro d'autorisation (4 chiffres suivis d'un B) ou le numéro de notification (TP2 ou TP4) doit figurer sur l'étiquette du produit, sur le bon de commande et sur la facture.
- l'étiquette sur le produit doit être formulée dans les trois langues nationales minimum deux), mentionner la date de péremption, les coordonnées du détenteur de l'autorisation, ainsi que l'usage pour lequel ce produit est autorisé (désinfection des surfaces, des mains,...). Si le produit doit être versé dans un deuxième récipient (par exemple un spray), il faut que ce contenant ait également une étiquette conforme.
- lorsqu'un produit n'est plus autorisé à partir d'une certaine date (mentionnée sur la liste des biocides), il persiste un délai de mise sur le marché de 6 mois pour le vendeur et d'utilisation d'un an pour le milieu d'accueil.
- il n'est pas recommandé d'avoir de grandes réserves de biocides, ceux-ci perdant progressivement de leur activité, ce qui peut favoriser les résistances. Ils pourraient aussi entretemps ne plus figurer sur la liste des produits autorisés.
- les produits biocides doivent être conservés dans un endroit sec, à l'abri de la chaleur et de la lumière,

www.health.belgium.be/fr/liste-des-biocides-autorises-et-marche-belge.

Sur le site du SPF Santé, il est également possible de télécharger une version PDF plus facile d'utilisation :

https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/liste_biocides_pdf_site_web_66.pdf



à l'écart des aliments (armoire fermée à clé). Ils doivent rester dans leur emballage d'origine, bien fermés, hors de portée des enfants.

- les biocides ne peuvent jamais être utilisés au-delà de leur date de péremption !
- si le milieu d'accueil dispose de produits non conformes ou périmés, ceux-ci peuvent être déposés dans les parcs à conteneurs avec agrément pour les produits dangereux (section déchets chimiques : <http://environnement.wallonie.be>), voire retournés au fournisseur. Les flacons vides seront également éliminés dans ces parcs à conteneurs.

QUEL PRODUIT CHOISIR DANS LA LISTE DES BIOCIDES AUTORISÉS ?

Le désinfectant devra avoir un **large spectre d'action** (bactéries, virus, moisissures et spores), une **action rapide** et une **toxicité minimale**. Il devra être **biodégradable**, si nécessaire prévu à contact alimentaire (TP4) et non agressif pour le matériel (et se présenter sous un conditionnement et un rapport qualité/prix optimaux).

³ Guide d'autocontrôle chapitre 4- 8/11 - pour les accueillant(e)s : « Fiches Alimentation » : L'hygiène dans l'espace repas et moi ! ONE 2013

⁴ Cette liste est actualisée tous les 15 jours.

⁵ Les dérivés d'ammonium quaternaire peuvent être irritants (contact avec les yeux, la peau, les voies respiratoires), allergisants et sont toxiques pour l'environnement.

⁶ Le peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) est efficace contre les bactéries mais nécessite un temps de contact prolongé (15 minutes minimum). Un nettoyage préalable et un rinçage sont requis comme pour l'eau de javel. Il y a également une perte d'efficacité au stockage. A une concentration supérieure ou égale à 5%, le produit devient irritant et corrosif pour la peau, les voies respiratoires et les yeux.

⁷ L'efficacité de l'acide lactique est encore en cours d'évaluation. Il peut provoquer de l'irritation cutanée (porter des gants) et des lésions oculaires graves si projection dans les yeux.

⁸ Voir coordonnées p.26 du FA

Pour un usage en-dehors de la présence des enfants, l'eau de Javel (hypochlorite de sodium) reste le produit le plus efficace et le moins cher. Si certaines surfaces ou certains objets doivent être désinfectés durant l'accueil, les produits recommandés sont les dérivés d'ammonium quaternaire⁵ (chlorure de didécyl diméthylammonium) ou encore ceux à base de peroxyde d'hydrogène⁶ ou d'acide lactique⁷ (moins problématiques pour l'environnement que l'eau de javel).

Pour tout éclaircissement sur le choix d'un biocide : vous pouvez prendre contact avec la Référente Santé⁸.

COMMENT LES UTILISER ?

La désinfection n'est nécessaire que dans certaines situations (épidémies, situations à risque en cuisine ou souillures par des liquides biologiques, tels que sang, selles, urines, vomissements,...), toujours après un nettoyage et un rinçage adéquats. Les objets mis en bouche devront être rincés après désinfection.

Dans les milieux d'accueil collectifs, une désinfection de certains lieux ou surfaces doit se faire systématiquement une fois par jour, en-dehors de la présence des enfants⁹.

Il est indispensable de respecter les consignes mentionnées sur l'étiquette en ce qui concerne l'usage prévu du produit, les mesures de protection, le dosage et le temps requis avant de réoccuper les locaux. Il convient d'assurer une ventilation adéquate des locaux, pendant et après la désinfection. Il ne faut jamais mélanger différents produits.

Pour rappel, de nouveaux contrôles vont être réalisés par le SPF Santé publique pour vérifier la conformité des produits biocides utilisés au sein des milieux d'accueil...n'attendez pas la dernière minute pour vérifier l'état de votre stock de produits !

En référence à la communication envoyée à tous les PO des MA au mois de décembre 2017

POUR EN SAVOIR PLUS :

- **www.biocide.be** : liste des biocides autorisés, actes d'autorisation, rapport annuel, FAQ, procédures, etc.
- **www.health.belgium.be** : règlement complet sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits dangereux.
- Contact Center du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Tél. : 02/524 97 97
E-mail : **info.biocides@environnement.belgique.be**
- Brochure : Produits chimiques : lisez l'étiquette, elle vous protège !
- Outils ONE : Coffret « L'air de rien, changeons d'air ! » Fiche « Nettoyage-Désinfection », Brochure « La santé dans les MA de la petite enfance » ONE 2015.
- Folder du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement « Savez-vous ce que c'est un biocide ? »

Philippe MAROTTE
Expert Technique

Service Public Fédéral Santé Publique
Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement
DG5 Environnement | Service Inspection

Thérèse SONCK
Conseillère médicale pédiatre ONE (Hainaut)

Mélanie LESTERQUY
Référente Santé ONE (Hainaut – Namur)



⁹ Voir chapitre 2 de la Brochure « la santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » ONE 2015



LA DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES 14 ALLERGÈNES PAR LES MILIEUX D'ACCUEIL COLLECTIFS

NOUVEAUTÉ

Nous attirons votre attention sur l'information suivante : **à partir du 1er octobre 2017**, l'AFSCA attribuera une pondération plus importante dans la check-list utilisée lors des contrôles pour les questions concernant la **gestion des allergènes**. Et plus particulièrement les questions concernant la transmission (orale/écrite) des informations sur les allergènes pour les **denrées alimentaires non préemballées**. Ce point est donc passé d'un « statut » de pondération 3 (faible pondération/non-conformité mineure), à une pondération 10 (forte pondération/non-conformité majeure).

En pratique : les collectivités qui ne sont pas en règle à ce sujet risquent un avertissement, voire un procès-verbal si cette non-conformité s'ajoute à un score total de plus de 20% de non-conformité.

Pour plus d'informations sur l'obligation de déclarer les allergènes, voir le **Flash Accueil N°32 p.15**.

Nathalie CLAES et Amal ALAOU
Cellule diététique - Direction Santé ONE

NEWS CONCERNANT LE CHANGEMENT DE LÉGISLATION EN MATIÈRE DE PESTICIDES

Objectif « ZERO PESTICIDE » pour la santé de tous !

L'Ordonnance relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale reprend la même interdiction d'utilisation des pesticides dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil, qu'en Région Wallonne (voir page ci-contre).

Bruxelles-Environnement nous a informés que cette ordonnance « *est effectivement déjà d'application et son non-respect peut entraîner les sanctions prévues au Code de l'inspection* ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.bruxellesenvironnement.be

Cellule ECO-CONSEIL ONE



OBJECTIF "ZÉRO PESTICIDE" pour la santé de tous !

Un bannissement progressif des pesticides dans les espaces extérieurs en Wallonie... Préparez-vous aux alternatives !

Le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) est un ensemble de mesures prises par le Gouvernement wallon. Celles-ci sont mises en place progressivement et **vous serez bientôt concernés !**

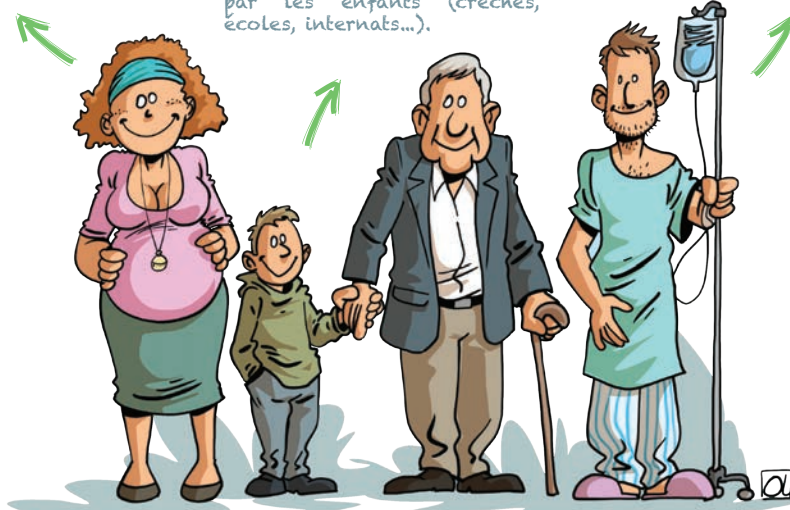
Le **1^{er} juin 2018**, plusieurs restrictions visant à protéger les **publics vulnérables** entrent en vigueur.

L'usage des pesticides sera alors **interdit ...**

Dans les aires de jeux, les aires pour la consommation de boissons et de nourriture.

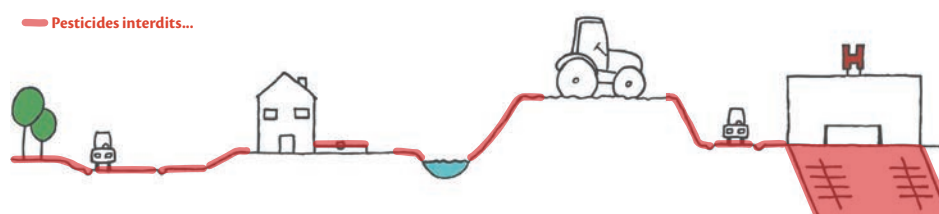
Dans les espaces fréquentés par les enfants (crèches, écoles, internats...).

Dans les hôpitaux publics et privés, maisons de repos, maternités, lieux accueillant des personnes handicapées...



Le PWRP vise à protéger l'environnement, mais aussi notre santé ! Plusieurs mesures sont entrées en vigueur depuis 2014 et concernent principalement les communes et les citoyens. Par exemple, l'usage des pesticides est désormais interdit dans les espaces publics reliés au réseau d'égouttage ou bordant un point d'eau. Au 1^{er} juin 2019, plus aucun pesticide ne sera toléré sur l'ensemble des espaces publics.

À partir du **1^{er} juin 2018**, l'usage des **pesticides sera interdit dans les lieux accessibles à un public vulnérable, même s'ils sont privés**. Les publics visés sont les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, malades ou handicapées. Les zones extérieures accessibles au public dans les hôpitaux, maisons de repos, écoles, crèches, aires de jeux, espaces de loisirs... devront donc être entretenues sans pesticide !



Pour en savoir plus : www.gestiondifferentiee.be





LE RÉFÉRENT SANTÉ EN MILIEU D'ACCUEIL

Une fonction Santé qui s'étend à toutes les subrégions

Vous êtes responsable d'un milieu d'accueil collectif sans médecin ou sans Consultation organisée au sein du milieu d'accueil ?

Vous êtes responsable d'une halte accueil ?

Vous êtes accueillant(e) conventionné(e) avec un Service ou vous êtes responsable d'un Service d'accueillant(e)s ?

Vous êtes accueillant(e) autonome ?

ET vous avez des questions par rapport à la santé d'un enfant ou à celle de la collectivité ?

Sachez que vous pouvez contacter le Référent santé de votre subrégion.

La santé dans les milieux d'accueil est un sujet très vaste, balisé par une série de recommandations et de règles et il est parfois difficile de s'y retrouver...

Dès lors, le Référent santé peut être la personne ressource pour toute question en lien avec notamment :

- la vaccination
- les maladies infectieuses et les épidémies
- les certificats médicaux
- l'administration de médicaments
- l'hygiène et la désinfection
- ...

Cette fonction a été mise en place, en étroite collaboration avec les Conseillers médicaux pédiatres, pour accompagner les milieux d'accueil qui ne bénéficient pas de suivi médical. Cette fonction est complémentaire aux fonctions de contrôle, d'accompagnement et d'évaluation dévolues aux Coordinateurs Accueil et Agents conseil.

Cela ne remplace toutefois pas le rôle initial de la Consultation dans le milieu d'accueil¹.

En janvier 2018, un troisième Référent santé viendra rejoindre notre équipe pour les subrégions de Liège et du Luxembourg.

Pour les subrégions de Bruxelles et du Brabant Wallon :

Mme COLLARD Sarah
sarah.collard@one.be 0499/57 25 08

Pour les subrégions de Liège et du Luxembourg (à partir de janvier 2018) :

Mme DOGUET Catherine
catherine.doguet@one.be 0498/48 50 83

Pour les subrégions du Hainaut et de Namur :

Mme LESTERQUY Mélanie
melanie.lesterquy@one.be 0499/99 79 55

Sarah COLLARD, Catherine DOGUET
et Mélanie LESTERQUY
Référénts Santé
Direction Santé ONE





MÉLI-MÉLO DE LÉGUMES D'HIVER

MÉLI-MÉLO DE LÉGUMES D'HIVER 4 enfants à partir de 1 an

Temps de préparation : 25 minutes
Temps de cuisson : 30 minutes

Ingrédients (pour 1 enfant)

- 1 navet
- 1 panais
- 1 à 2 patates douces
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère de vinaigre balsamique
- 1 cuillère à café de sirop de Liège
- 1 échalote
- 1 gousse d'ail
- des branches de thym frais
- des herbes de Provence
- du poivre

Préparation

- Préchauffer le four à 180°C
- Nettoyer et éplucher le navet, le panais et les patates douces
- Couper les légumes et les patates douces en petits dés, de tailles équivalentes
- Emincer l'échalote et l'ail
- Mélanger dans un bol l'huile d'olive avec le vinaigre balsamique et le sirop de Liège
- Répartir les légumes et la patate douce dans un plat à four. Y ajouter l'ail et l'échalote émincés ainsi que les herbes de Provence, les branches de thym, le poivre et le mélange avec l'huile
- Bien mélanger le tout afin de répartir les ingrédients
- Placer le plat dans le four préchauffé pendant 25 minutes et terminer la cuisson 5 minutes sous le grill.

Pour un repas complet, ce plat se marie bien avec du saumon.

Bon appétit !

Nathalie CLAES et Amal ALAOUI
Cellule diététique
Direction Santé/ONE



« BON... » LE PETIT FRÈRE DE « SUPER POUVOIR » EST NÉ...

Permettre à tous les enfants et à leurs parents de parcourir ensemble un livre, de vivre un moment de partage privilégié d'émotions et de plaisirs...



L'ONE et la Direction générale de la Culture ont le grand plaisir de vous annoncer la naissance du petit frère de « Super pouvoir ». Lancé lors de la Fureur de lire, « Bon... », l'album de Jeanne ASHBÉ, se lance sur les pages de son grand frère. Tiré à 55.000 exemplaires et distribué gratuitement via les Consultations de

l'ONE à tous les nouveau-nés depuis le 11 octobre 2017, le livre narre les premiers pas d'un petit canard au bord de l'eau... Lire aux tout-petits est vraiment important. L'acquisition du langage, la compréhension de son quotidien, le développement de l'imaginaire sont autant de bénéfices à tirer de la littérature jeunesse. Conscient de tous ces avantages, il n'est pourtant pas évident de trouver des livres à la portée de toutes les bourses ou tout simplement de choisir celui qui recèlera les qualités d'un bon écrit. Les bibliothèques publiques sont des lieux inépuisables de choix ou d'animations porteuses de sens. La Fureur de lire, cette opération proposée chaque année au début de l'automne et organisée dans les bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est l'occasion d'en franchir les portes.

Petit flash-back et retour sur une belle histoire qui débute en 2015 avec la naissance de « Super pouvoir ». Un

petit album créé par Jean MAUBILLE et qui répondait à un objectif important : permettre à tous les enfants et à leurs parents de parcourir ensemble un livre, de vivre un moment de partage privilégié d'émotions et de plaisirs. Un petit fascicule accompagnait l'album, il mettait en évidence ce moment de complicité autour du livre qui favorise le lien entre le parent et son tout-petit. Fort de cette première expérience, un second album « Bon... » est mis en chantier dans la même optique. Cette fois, l'album est un livre cartonné, il raconte les premiers d'un petit canard que tout le monde connaît, celui de la comptine : un petit canard au bord de l'eau...

L'album est, cette année encore, accompagné d'un petit fascicule riche de pistes de lecture et destiné aux parents et à toute personne qui souhaite accompagner l'enfant dans sa découverte ludique.

La comptine est une fabuleuse « entremetteuse », elle tisse du lien entre les générations, elle assure la transmission de la culture mais garantit aussi de développer la diversité culturelle. La même comptine se retrouve très souvent dans des cultures différentes.

Il n'est jamais obligatoire de la chanter dans une langue unique mais permet à chacun de s'exprimer sans crainte. Elle aide les enfants à accéder au langage de manière ludique. Nulle question ici de performance vocale, chacun, chacune peut se lancer dans une comptine et développer du lien avec un tout petit.

Une comptine est une source inépuisable de plaisirs mais également de développement du langage de l'enfant. Tout doucement, sans effort, le tout petit prend littéralement un bain de mots et il développe, en s'amusant, des compétences tant dans l'apprentissage du vocabulaire, de la syntaxe que de la prononciation.

Les auteurs et illustrateurs jeunesse ont depuis longtemps compris tout l'intérêt de créer des albums qui se basent sur ces petits moments de plaisirs. Les comptines détournées revivent sous de multiples formes aux creux d'albums tous plus colorés les uns que les autres. On les trouve très facilement dans la plupart des bibliothèques publiques.

Et tant qu'à faire, un second livre « Picoti...Tous partis ? », plutôt destiné aux enfants des classes d'accueil et de première maternelle est distribué par les bibliothèques publiques. Créé par Françoise ROGIER, tiré également à 55.000 exemplaires, il s'inspire d'une autre comptine bien connue « Une poule sur un mur ». Madame poule est inquiète... ses petits ont quitté le nid. Où peuvent-ils bien se cacher ?

Mireille DELESTRAIT,
Référente Education Santé ONE

et

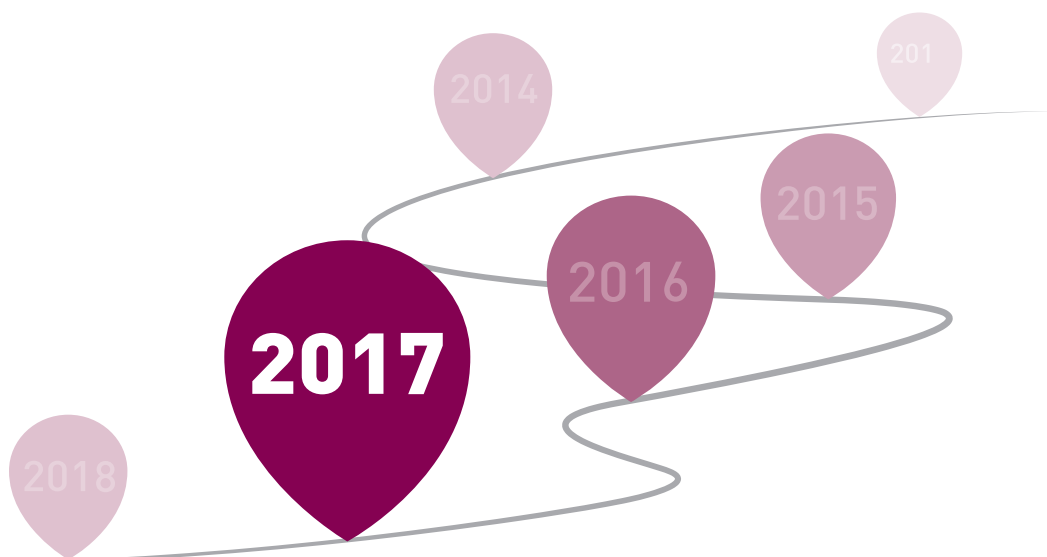
Diane Sophie COUTEAU
Responsable Cellule transversale
Administration générale de la Culture
Service Général de l'Action territoriale

POUR EN SAVOIR PLUS :

Envie de découvrir ces livres, les comptines, d'en savoir plus ?

www.fureurdelire.be et www.bibliotheques.be





Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour vérifier si vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel flashaccueil@one.be

MASS

29/11/2017 - Circulaire PFP 2018

Décembre 2017 - Renouvellement APE

SAEC

30/11/2017 - Programmation 2014-2018 / Volet 2 / Année 2018 /
Modalités d'introduction des demandes d'augmentation de capacité

TOUS LES MILACS

Décembre 2017 - Utilisation des biocides en milieu d'accueil

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 72



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amal
Mme ARNONE
Mme BENOIT
BOCKSTAEL Anne
CLAES Nathalie
COLLARD Sarah
COUTEAU Diane Sophie
DECHAMPS Michel
DELESTRAIT Mireille
DELHAXHE Marylène
DESCAMPS Aurore
DOGUET Catherine
FIEVEZ Dominique

GILSOUL Laurence
Mme GONZE
HUBERT Nathalie
KAMARA Aby
LESTERQUY Mélanie
MARCHANT Brigitte
MARTOTTE Philippe
MARTHOZ Bernadette
Mme MARZUCCO
NAUWELAERTS Julie
PAPILLON Héloïse
PEREIRA Lucia
PICCININI Giovanna

SONCK Thérèse
SPRINGUEL Inès
UMUTONI Liliane
VANDENBRANDEN Nathalie
VANDERHEYDEN Nadine
MCAE les Loupiots
Crèche de l'Arche Dadoux



ONE.be

Remerciements au Comité
de rédaction
MISE EN PAGE
BACHELY Jean-François
DINANT Fanny
VINCENT Dominique
EDITEUR RESPONSABLE
Benôit PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles
TIRAGE 5200 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2017/74.80/55